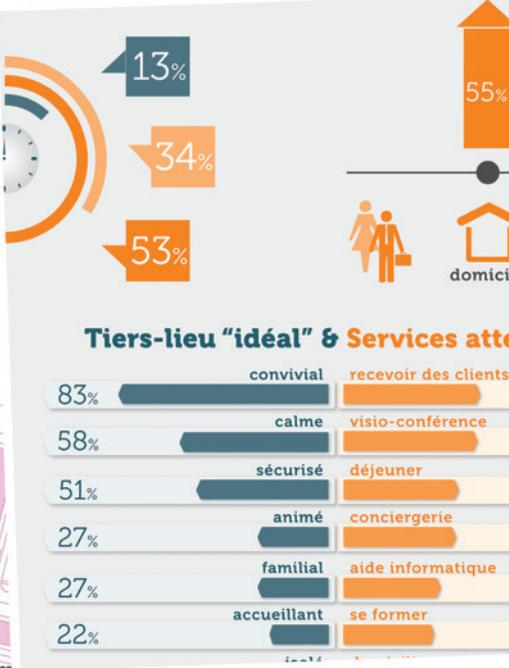


# les cahiers de l'audap



La représentation cartographique, la schématisation sur plan et la datavisualisation sont des compétences majeures que maîtrisent l'AUDAP

## Edito



**A** quoi sert l'Agence d'urbanisme ? Est-ce une structure intéressante mais coûteuse pour nos collectivités qui doivent aujourd'hui revoir à la baisse leurs budgets ? Ou au contraire est-ce un outil partagé pour réfléchir et mettre en œuvre un développement équilibré de nos territoires et d'un coût

très raisonnable ? Voilà sans doute les questions que se posent, d'une façon ou d'une autre, les nouveaux élus qui découvrent l'AUDAP, ses missions et son fonctionnement.

Aussi, au moment où je vais abandonner la présidence de l'Agence, je voudrais partager quelques convictions avec ces nouveaux élus - mais aussi avec ceux qui ont travaillé comme moi à son service depuis plusieurs années.

La force de l'AUDAP est sa pérennité. Présente depuis quinze ans sur notre territoire, elle a accumulé une connaissance approfondie des hommes et des terroirs. Outils statistiques de plus en plus performants, production d'études de toutes natures et à toutes les échelles, dialogue permanent sur le terrain entre techniciens et élus, sont le socle d'une expertise aujourd'hui reconnue par tous. Cette connaissance approfondie est un gage d'efficacité mais aussi d'économie, chaque nouvelle étude s'inscrivant dans un contexte parfaitement maîtrisé. Financée par l'ensemble des partenaires, de l'Etat aux communautés de communes en passant par le Conseil régional, le Conseil général, les SCoT, les agglomérations de la Côte basque et de Pau, multipliant les collaborations - par exemple avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les EPFL, les CCI,

« La force de l'AUDAP est sa pérennité. Présente depuis quinze ans sur notre territoire, elle a accumulé une connaissance approfondie des hommes et des terroirs. »

l'INSEE... - l'Agence est au service de tous. Elle favorise les partenariats et conduit à une vision partagée par tous les acteurs du développement de notre territoire. Car c'est en agissant tous ensemble, en mettant en commun nos forces et nos idées, que nous offrirons à nos concitoyens un avenir meilleur.

L'Agence a beaucoup grandi ces dernières années. Fondée par Alain Lamassoure sur la côte basque et le sud des Landes en 1999, son élargissement au Béarn, décidé sous la présidence de Michel Veunac, lui a permis de couvrir le département des Pyrénées-Atlantiques et d'étoffer ses équipes, aux compétences multiples et pointues. Il est important que ce potentiel interdisciplinaire soit maintenu à l'avenir pour que l'Agence puisse répondre avec pertinence aux diverses sollicitations de ses partenaires.

L'Agence ira dans les mois prochains à la rencontre des nouvelles équipes issues des dernières élections municipales pour se présenter à elles, pour entendre leurs préoccupations, pour se mettre aussi à leur disposition.

J'en ai la certitude : nous avons la chance d'avoir avec l'Agence un bel outil au service de nos collectivités. Sachons l'utiliser et la faire vivre pour le plus grand bénéfice de tous. ■

**Jean-Pierre VOISIN**  
Président de l'AUDAP

**Régine CHAUVET**, jusqu'alors directrice générale adjointe de l'AUDAP et responsable de l'antenne de Pau, a pris le 2 mai dernier ses nouvelles fonctions de directrice du CAUE des Pyrénées-Atlantiques.

## Habitat

*Un Plan Départemental de l'Habitat pour assurer une cohérence entre les politiques de l'habitat et agir contre les déséquilibres sociaux*

Au printemps 2012, le Conseil général des Pyrénées Atlantiques et l'État ont pris l'initiative d'élaborer conjointement, avec les EPCI dotés d'un PLH, un Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Objectifs : définir un cadre partenarial des décisions publiques en matière d'habitat et assurer une cohérence sur l'ensemble des territoires du département.

L'AUDAP, qui dès le lancement de la démarche était identifiée en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, a été missionnée fin 2013 en maîtrise d'œuvre par la co-maitrise d'ouvrage pour reprendre et poursuivre la démarche d'élaboration du PDH.

Depuis, un diagnostic territorial a été réalisé et validé par le Conseil général et l'État. Il sera prochainement communiqué à l'ensemble des territoires. Parallèlement, des rencontres territoriales ont eu lieu, ainsi que des temps de travail avec les acteurs de l'habitat, publics et privés. Ces temps d'échange ont pour objet de définir des orientations territoriales partagées, qui seront présentées et débattues en juin prochain. Le PDH devrait être approuvé à la fin de l'année.

Pour en savoir plus : [g.virely@audap.org](mailto:g.virely@audap.org)

## Mobilité - Planification

*Plan de déplacements urbains et Plan vélo de l'agglomération bayonnaise : deux démarches de programmation approuvées par les élus*

Le Syndicat des transports et l'Agglomération Côte basque - Adour viennent de se doter de deux documents de planification des politiques publiques de mobilité. L'Agence a activement participé à leur émergence en accompagnant les services des collectivités. Tout d'abord, le Plan de déplacements urbains (PDU) a pour objectif d'améliorer les conditions de déplacements des habitants, tout en réduisant la pollution et en garantissant le droit à la mobilité pour tous. La mise en œuvre du plan d'actions conduira notamment à mettre en synergie les réseaux de transports, hiérarchiser et clarifier le rôle des voiries et enfin travailler sur la demande de mobilité. Deux enjeux ont été particulièrement ciblés par le Syndicat des Transports, à savoir la coordination et l'optimisation.

Le Plan vélo, quant à lui, se veut justement une traduction thématique du PDU. Un réseau cyclable est dessiné à l'échelle du territoire. L'Agglomération accompagnera financièrement les communes à la réalisation des aménagements en commençant par une première ligne cyclable reliant les cinq communes. Aussi une participation financière sera apportée aux personnes qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Par ailleurs, le document apporte de nombreuses idées pour continuer à développer la politique cyclable.

Pour en savoir plus : [f.ruellan@audap.org](mailto:f.ruellan@audap.org) / [j.delabaca@audap.org](mailto:j.delabaca@audap.org)

## Economie

*Apporter un éclairage transversal du fonctionnement logistique de nos territoires*

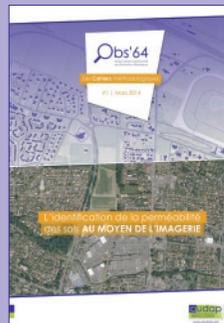
La logistique est une fonction majeure pour les entreprises, impactant nos espaces de vie et de production, sur laquelle les collectivités ont un rôle à jouer. Les enjeux portent aussi bien sur le développement économique et la performance des entreprises locales que sur l'aménagement de nos territoires.

Comment sont approvisionnés nos territoires ? Quelles sont les entreprises génératrices ou émettrices de flux ? Quels impacts auront les projets sur la circulation des marchandises ? Que représente économiquement la filière logistique locale ?

De nombreux projets sont en cours : Opérateur Ferroviaire de Proximité, aéroport palois, autoroute ferroviaire, schéma portuaire... Dans quelle perspective globale d'organisation logistique et de développement économique s'inscrivent-ils ? Comment se positionnent-ils par rapport aux projets des territoires voisins et frontaliers ?

L'agence conduit une mission multi-partenariale qui doit apporter un éclairage transversal du fonctionnement logistique de nos territoires resitués à des échelles englobantes (régionale, nationale...). Il s'agit de partager avec les acteurs locaux une vision d'ensemble de la situation, des problématiques et des enjeux. Cette mission s'articule avec l'élaboration en cours du schéma régional des plateformes logistiques en Aquitaine à laquelle l'AUDAP participe.

Pour en savoir plus : [m.trinque@audap.org](mailto:m.trinque@audap.org)



## Outils - Méthode

*L'identification de la perméabilité des sols au moyen de l'imagerie*

En ce début d'année l'AUDAP a édité une nouvelle ligne de publication, « Les cahiers méthodologiques de l'Observatoire ». Ils servent de vecteur pédagogique à l'ensemble du partenariat en détaillant la méthodologie et les postulats de l'Agence pour traiter et analyser une donnée. Ils sont complétés par une Note de l'Observatoire qui développe une thématique en la traduisant sous forme d'exemple dans une étude de l'Agence. Au regard des besoins actuels des collectivités membres de l'AUDAP, le premier numéro est consacré à une méthodologie permettant d'identifier les espaces perméables du département et leurs opposés, les espaces imperméables. Parmi les intérêts citons l'évaluation précise du couvert végétal afin de générer des trames vertes et bleues incluant les espaces verts privés ou encore le suivi des formes de productions de l'espace urbain afin de vérifier le fait qu'elles n'accroissent pas la minéralisation des tissus. La note #13 de l'Observatoire partenarial montre une application pratique de cette couche pour une étude paysagère sur le territoire palois.

Pour en savoir plus : [didier.besingrand@audap.org](mailto:didier.besingrand@audap.org)

[http://www.audap.org/?Publications/Notes\\_de\\_l%27Observatoire](http://www.audap.org/?Publications/Notes_de_l%27Observatoire)

# LES AGENCES D'URBANISME LES AGENCES D'URBANISME



## LES AGENCES D'URBANISME : UN OUTIL D'INGÉNIERIE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

*La mise en place de nouveaux exécutifs locaux dans les communes et les intercommunalités crée l'occasion de proposer un numéro spécial des Cahiers de l'AUDAP consacré aux agences d'urbanisme en général et à l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées en particulier.*

Cette publication se veut être un support de mise en visibilité de l'Agence d'urbanisme et de ses missions. Elle doit permettre aux élus des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes de mieux connaître cet outil d'ingénierie partenarial spécialisé dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement des territoires.

### Accompagner les élus et techniciens du territoire

Créée il y a une quinzaine d'années, l'AUDAP accompagne les élus et techniciens du territoire dans des champs thématiques qui sont complexes et où les responsabilités sont de plus en plus importantes.

Outil technique partagé par les collectivités qui en sont membres, l'AUDAP accompagne les élus dans la définition de leurs projets de territoire, en amont des décisions et de l'opérationnel. Elle travaille sur la base d'un programme partenarial d'activité. Il constitue le cadre d'intervention de l'Agence autour des questionnements convergents de ses membres et de leurs projets partagés. Son financement est assuré par ses adhérents et partenaires, au service de tous les territoires qui y sont associés.

L'équipe technique de l'AUDAP est composée de 29 personnes aux compétences très diversifiées sur un grand nombre de thématiques. Ainsi, l'Agence est compétente pour accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement du territoire, d'habitat, d'environnement, de mobilité, voire de développement économique. L'AUDAP, comme toutes les

“ Les Agences d'urbanisme sont des associations créées pour accompagner les collectivités dans leur politique d'aménagement et de développement du territoire. ”

agences d'urbanisme, est un vecteur de lien et de concertation entre les territoires pour faire avancer les coopérations interterritoriales, nationales et transfrontalières.

### Permettre une organisation territoriale de grande échelle

Avec l'évolution à venir des périmètres des EPCI, la question du « grand territoire » constitue un défi dans la collaboration entre les territoires, que ce soit dans le cadre des SCoT, de l'inter SCoT, ou de l'invention de vastes territoires de projets de types métropolitains. Dans ces réflexions « supra », l'AUDAP est à sa place pour accompagner les élus locaux et permettre une animation territoriale de grande échelle.

Ce numéro 6 des Cahiers de l'AUDAP est composé de quatre parties qui permettent d'appréhender ce qu'est une agence d'urbanisme ; ce qu'est l'AUDAP et quelles sont ses missions ; quelles sont les missions d'agence sur lesquelles l'AUDAP pourrait être ; et comment il est possible d'envisager les missions d'avenir de l'AUDAP. ■

## QU'EST-CE QU'UNE AGENCE D'URBANISME ?

Nées à la fin des années 60 de la loi d'orientation foncière, les agences d'urbanisme accompagnent le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Une cinquantaine d'agences maille le territoire national. Outils de connaissance et d'observation des territoires, mais surtout d'aide à la décision publique, elles permettent de mieux coordonner, maîtriser et accompagner le développement des collectivités territoriales et l'aménagement urbain.

### Près de 50 ans d'histoire

« Les agences d'urbanisme sont nées à la fin des années 1960 du besoin de remplacer les interventions multiples, sectorielles et sporadiques des bureaux d'études privés, l'expérience montrant que la juxtaposition d'études réalisées par des organismes spécialisés débouche rarement sur une synthèse que seul permet le contact quotidien entre spécialistes de différentes disciplines ».

En 1979, 28 agences d'urbanisme ont déjà été créées avec des activités qui s'exercent dans les domaines de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme, des études économiques ou financières, politique foncière, transports, circulation, études pré-opérationnelles et assistances aux communes sur les problématiques urbanistiques, plan de référence ainsi que des actions pédagogiques.

35 ans plus tard, en 2014, les missions des agences d'urbanisme se sont très fortement renforcées avec un accent majeur mis sur l'observation des territoires et l'aide à la décision auprès des élus locaux. L'environnement institutionnel dans lequel elles évoluent a lui été profondément transformé. La décentralisation des années 1980 a transféré des compétences aux communes en matière d'urbanisme et les collectivités elles-mêmes se sont structurées depuis la fin des années 90 dans des intercommunalités, communautés de communes, communautés d'agglomération, ou communautés urbaines aux pouvoirs étendus. Ces EPCI exercent depuis lors des compétences majeures en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

« les missions des agences d'urbanisme se sont très fortement renforcées avec un accent majeur mis sur l'observation des territoires et l'aide à la décision auprès des élus locaux.

### Des associations loi 1901

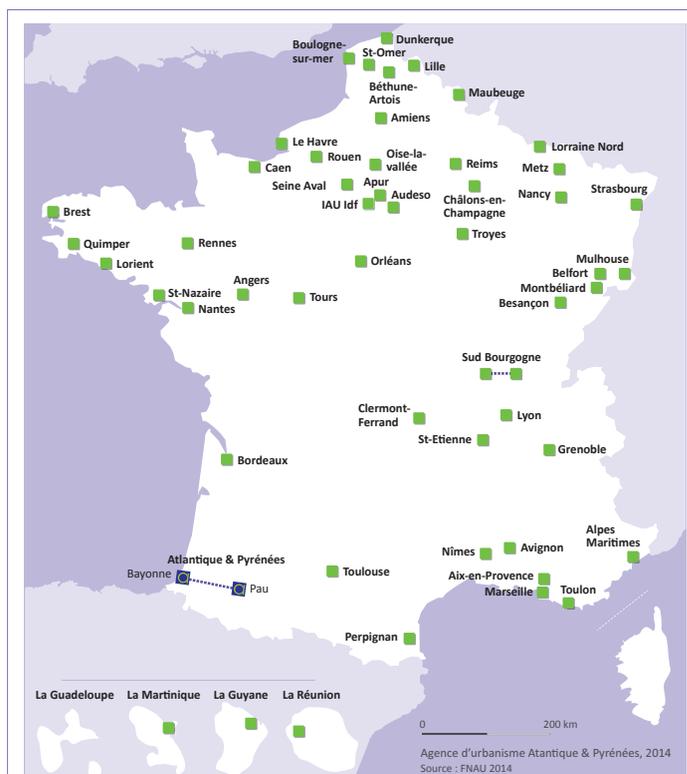
Les agences d'urbanisme sont toujours structurées sous forme juridique d'association de loi 1901. Elles accompagnent les collectivités dans l'accomplissement de leurs compétences. Ce sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrits dans la durée sur leurs territoires d'intervention dans lesquels les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis.

Ce sont des lieux de débat, d'intermédiation entre les acteurs du territoire, et des lieux de production d'expertise urbaine et territoriale. Leurs périmètres d'intervention ont des géométries variables allant du bassin de vie à l'échelle régionale.

### Une participation à la définition des politiques d'aménagement

Les agences d'urbanisme ont été un « fer de lance » de la mise en œuvre des orientations des politiques publiques territoriales des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), Voynet sur l'aménagement du territoire, Chevènement sur l'intercommunalité, et ce dans la diversité des contextes territoriaux. Lieu d'observation et de coproduction

des politiques publiques et d'aide à la décision implanté sur leur territoire d'intervention, les agences disposent de compétences étendues sur les champs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. ■



## Une fédération, 52 agences

Les agences d'urbanisme se sont associées en 1979 pour créer la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Aujourd'hui, avec 52 agences réparties sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, la FNAU constitue un important réseau d'acteurs. Elle est une fédération d'élus qui leur offre un lieu de dialogue sur les questions urbaines et d'aménagement du territoire. Le réseau technique des agences rassemble 1 500 professionnels de l'urbanisme à qui la fédération offre par le biais de « clubs » thématiques, un espace de rencontre et de capitalisation des savoirs. Chaque année la FNAU organise, généralement en collaboration avec une agence, une rencontre nationale centrée sur un thème d'actualité et ouverte à tous les responsables politiques et professionnels compétents sur le sujet choisi.

En savoir plus : [www.fnau.org](http://www.fnau.org)

## < 🔍 > ZOOM SUR ...

### Les missions des agences confortées ...

... Par la Loi ALUR du 24 mars 2014. Elles sont affirmées et leurs missions confortées dans l'article L121-3 du code de l'urbanisme rédigé comme suit :

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études, et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1. De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
2. De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
3. De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4. De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
5. D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

### 📅 Les dates clés

#### 1967

**Loi d'Orientation Foncière** : Loi qui institue les agences d'urbanisme. Elles ont été initialement chargées des études d'urbanisme et notamment de l'élaboration des SDAU<sup>1</sup> et POS<sup>2</sup>.

#### 1979

##### Naissance de la FNAU

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

#### 1999 & 2000

**LOADDT<sup>3</sup> & SRU<sup>4</sup>** : Lois qui confirment le rôle des agences comme outil d'harmonisation des politiques publiques.

#### 2001 & 2011

**Convention cadre & Protocole d'accord Etat / FNAU** : Reconnaissance par les services de l'Etat du réseau des agences d'urbanisme comme partenaire privilégié de l'ingénierie urbaine.

#### 2014

**Loi ALUR** : Loi qui conforte les missions des agences dans le Code de l'Urbanisme.

<sup>1</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme ; <sup>2</sup> Plan d'Occupation des Sols ;

<sup>3</sup> Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ; <sup>4</sup> Solidarité et Renouveau Urbain.



## PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



### Anne-Michèle DONNET

Directrice de l'Agence  
d'Urbanisme Sud Bourgogne



*Les agences d'urbanisme ont été au cœur des évolutions de l'intercommunalité. Elles les ont parfois même anticipées en offrant un cadre d'échange partenarial en tant qu'associations qui rassemblent agglomérations, conseils généraux et régionaux, l'Etat ainsi que, selon les cas, l'université, des*

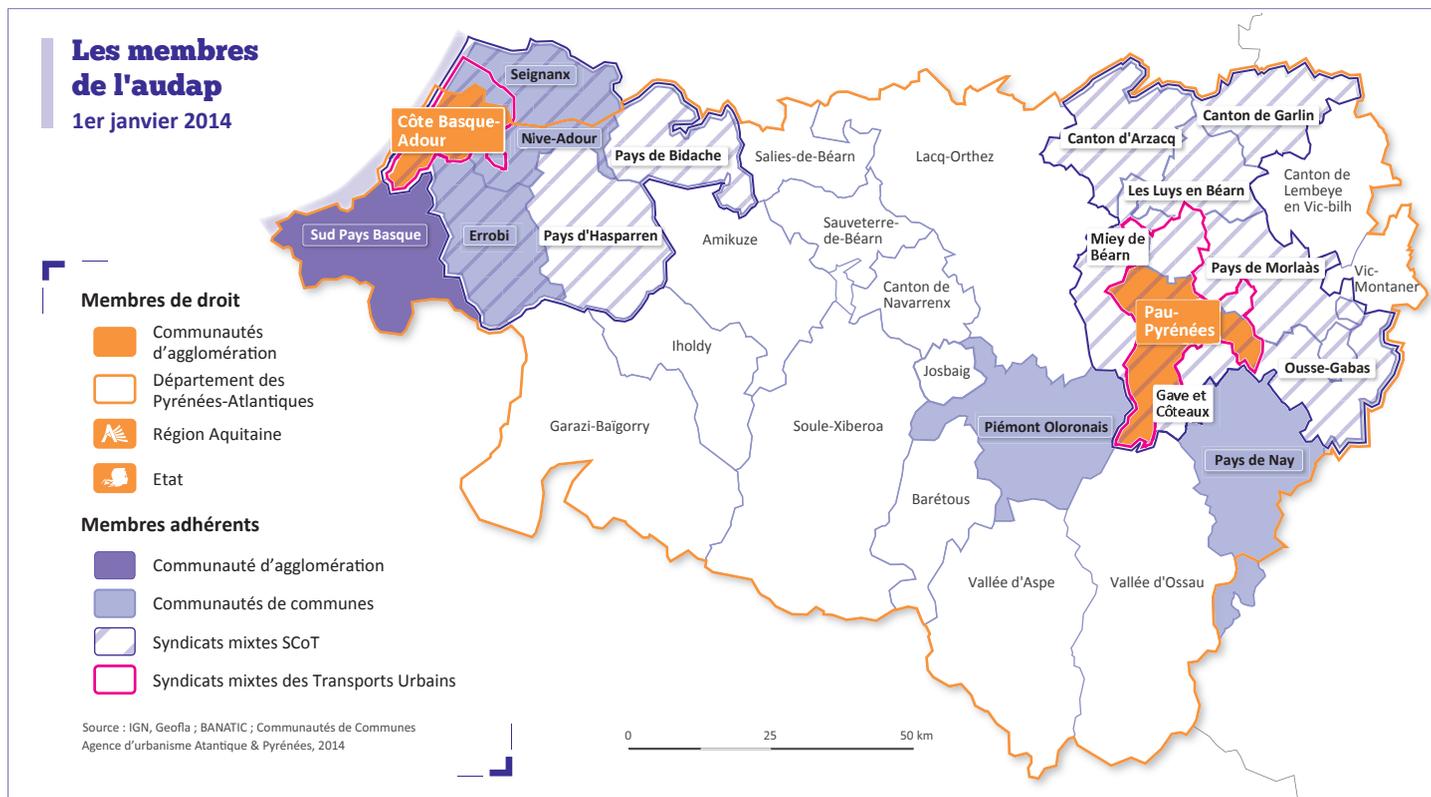
*chambres consulaires, des parcs naturels, des CAUE... Au sein de leurs équipes pluridisciplinaires on retrouve ce choix d'un travail partenarial pour réaliser les documents utiles aux collectivités locales qu'il s'agisse des études, de la planification ou des observatoires nécessaires pour connaître l'état des lieux et les évolutions. Urbanisme, développement territorial, aménagement sont les domaines principaux dans lesquels elles interviennent et ils se déclinent en fonction des particularités du territoire de l'agence et des besoins et des choix des collectivités membres de l'agence.*

*Chaque agence cherche à répondre aux besoins de son territoire : l'agence d'urbanisme sud Bourgogne, organise le débat sur le périurbain (cycle de conférences, étude sur les modes de vie,...) celle de Metz a assisté la Communauté d'agglomération dans la définition de son contrat d'agglomération, celle du Havre a porté le projet de l'Estuaire de la Seine qui devrait se concrétiser en pôle métropolitain. Souplesse et diversité, emboîtement des échelles et des partenariats en font des outils d'ingénierie territoriale précieux. ■*

Anne-Michèle DONNET est Architecte DPLG et Urbaniste OPQU. Elle a majoritairement travaillé dans des structures para publiques : Atelier des sites et Paysages en Corse, CAUE en Moselle, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Agences d'Urbanisme (AGURAM (Metz), AURH (Le Havre, AUSB (Sud Bourgogne).

# L'AUDAP : UNE STRUCTURE PARTENARIALE POUR LES TERRITOIRES

L'agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées a été créée en 1998 sous l'impulsion de l'Etat, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté d'agglomération Côte basque - Adour. Elle est aujourd'hui, après plus de 15 années d'existence, une structure reconnue pour la qualité de ses interventions et de son accompagnement auprès des collectivités territoriales adhérentes. Son périmètre d'intervention, avec notamment l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Pau - Pyrénées en 2009, tout comme ses missions, ont su évoluer et s'adapter aux besoins locaux, départementaux et régionaux.



Outil indépendant de l'une ou l'autre des collectivités qui en sont membres, l'Agence d'urbanisme intervient dans le cadre d'un programme partenarial annuel. Les missions qui lui sont confiées évoluent au gré des besoins des collectivités et des compétences particulières des chargés d'études de l'agence.

## Des missions structurantes bâties autour de la connaissance territoriale et de la planification

Les missions de l'AUDAP sont diverses. Elles touchent l'aménagement du territoire, le projet urbain, l'habitat, les mobilités, etc. Elles s'appuient sur trois axes forts :

- 1 L'observation et la connaissance de toute la donnée permettant de mettre en visibilité l'évolution des territoires, selon les échelles et les thématiques. C'est « l'Observatoire 64 » qui réunit l'ensemble des partenaires ; ces missions d'observation permettent la réalisation d'un certain nombre d'observatoires, sur le suivi de PLH, sur l'immobilier d'entreprise, bureaux, commerces, sur les mobilités,...
- 2 La planification territoriale, l'Agence d'urbanisme a élaboré un nombre important de POS et PLU dans les premières années de son existence. Depuis qu'elle est sortie du champ concurrentiel, elle a cessé l'élaboration de ces documents à l'échelle communale. Elle s'est concentrée sur l'élaboration de documents de planification à des échelles intercommunales. L'élaboration des SCoT requiert une capacité importante d'animation des instances locales

afin de faire émerger du projet de territoire. À partir de cette année, et pour anticiper les besoins des années à venir, l'AUDAP prévoit une montée en compétence sur l'élaboration de PLU intercommunaux.

- 3 la planification thématique avec l'accompagnement ou l'élaboration de documents sur les politiques de l'habitat : les PLH, le PDH, ou sur les politiques de mobilités : les PDU.

“ L'AUDAP est en effet capable de mobiliser des ressources humaines spécialisées en fonction des thèmes traités. C'est son principal atout.

## Des compétences pluridisciplinaires

Les compétences techniques de l'équipe de l'AUDAP lui permettent d'accompagner les collectivités quelle que soit leur échelle dans une aide à la décision sur de nombreux domaines. L'AUDAP est en effet capable de mobiliser des ressources humaines spécialisées en fonction des thèmes traités. C'est son principal atout. Urbanistes, architectes, géographes, économistes, environnementalistes, sociologues, statisticiens, cartographes, géomaticiens, etc. s'appuient sur des outils que l'AUDAP met à la disposition de ses partenaires : un système d'information géographique, des observatoires, de nombreuses ressources documentaires. ■

## Le Schéma d'Aménagement du Pays basque, genèse de l'Agence d'urbanisme

Le Schéma flèche dès 1996 l'Agence d'Urbanisme comme un outil nécessaire pour accompagner les actions d'aménagement du Pays basque. Pour le Schéma, l'articulation des enjeux de développement et des enjeux d'organisation spatiale constitue la clé de voûte d'un développement durable et partagé du territoire. Qu'il s'agisse de mobilité, d'eau, de foncier, d'habitat, de services ou d'enseignement supérieur... l'armature territoriale et urbaine est alors au cœur des préoccupations. Le Schéma affirme donc le rôle « moteur et facilitateur de synergies » de l'agglomération bayonnaise vis-à-vis de tous les pôles, de toutes les échelles (l'intérieur, le littoral, la zone intermédiaire, le transfrontalier...).

Comme le rappelle le CIADT, l'Agence d'Urbanisme est créée « pour aider l'ensemble des collectivités concernées à maîtriser les équilibres urbains, sociaux et environnementaux » pour qu'elles puissent assurer « la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et du Développement du Pays basque ».

D'abord développée pour intervenir à l'échelle de l'agglomération bayonnaise, l'Agence interviendra dès 2005 pour le Pays du Grand Pau, l'agglomération Paloise adhérant en 2009. La permanence des enjeux d'aménagement est frappante et les questions du Schéma demeurent toujours d'actualité, à l'échelle du Pays basque comme du Béarn.

La création de l'Agence d'urbanisme aura largement contribué à l'élévation du niveau d'exigence en ingénierie publique.



## PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



### Agnès GORI RASSE

Directrice Générale des Services  
Communauté de Communes  
Caux Estuaire (16 communes, 18 000 hab.)

« Je trouve dans le partenariat avec l'Agence d'urbanisme ce que la taille de l'intercommunalité que je dirige ne me permet pas de réunir : capacité d'expertise, gestion et analyse de données démographiques, sociologiques, cartographiques, autant d'éléments de connaissance très précieux à réunir pour une aide à la décision qui se complexifie de jour en jour. Lieu d'échanges, de convivialité et de débats où se croisent élus et techniciens concernés par toutes les questions d'aménagement de territoire, de l'évolution du droit des sols, d'élaboration de programmes locaux de l'habitat ou de questions sur l'intercommunalité et ses modes de gouvernance jusqu'à celle du phénomène de métropolisation... Un programme mutualisé d'activités, fixé chaque année entre tous les membres, nous permet de garantir la capacité en moyens humains et compétences pour répondre aux nombreuses questions auxquelles nos maires doivent répondre et pour lesquelles un avis éclairé peut s'avérer très utile. Nous avons ces dernières années mené dans le cadre de l'Agence d'urbanisme un travail de prospective territoriale, prémice d'un SCOT. ■

## < 🔍 > ZOOM SUR ...

### Un nouveau Projet d'agence pour les années 2014-2016

Le projet réaffirme en six principes les bases du positionnement et de l'investissement de l'AUDAP sur ses territoires d'intervention

#### L'AUDAP, un outil transversal,

- Permet l'enrichissement et la montée en compétence de tous par des échanges entre partenaires politiques et techniques.

#### L'AUDAP, un outil d'interface multi-échelles

- Garantit la cohésion et le lien entre les projets de territoires, d'échelles et de temporalités différentes.

#### L'AUDAP, un outil de développement et d'urbanisme durables

- Place le concept d'urbanisme durable au cœur de ses réflexions et de ses actions.

#### L'AUDAP, un outil d'ingénierie publique

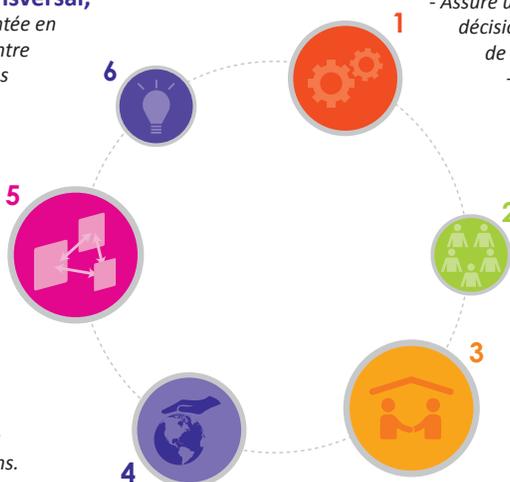
- Assure une mission de conseil et d'aide à la décision dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.  
- Intervient hors champ concurrentiel dans le cadre de la quasi-régie.

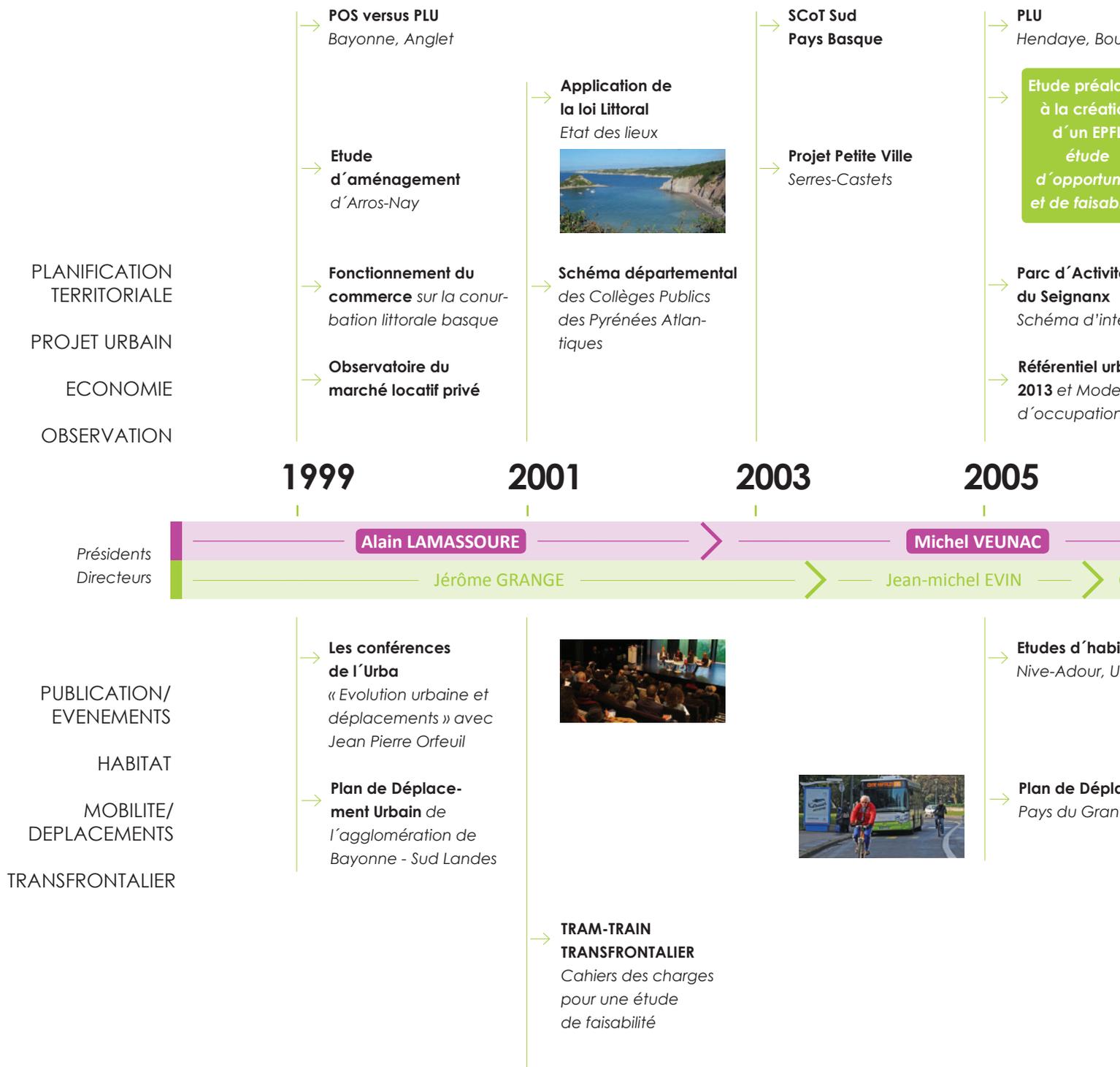
#### L'AUDAP, un outil partenarial

- Est doté de 5 membres de droit et d'intercommunalités adhérentes.  
- Décide de ses orientations dans le cadre d'un programme partenarial adopté chaque année.

#### L'AUDAP, un outil pérenne au service des territoires

- Veille à l'intérêt commun de son périmètre d'intervention.  
- Garantit aux collectivités une permanence dans le temps.





## 6 projets à la loupe

### EPFL

Dès 2004, l'Agence a participé aux réflexions du Conseil de Développement et du Conseil des Elus du Pays Basque sur le foncier et l'habitat, et à intégrer les constats de la mission interministérielle. Elle porte les prémices d'un observatoire foncier et du futur EPFL, qui sera créé en décembre 2005.

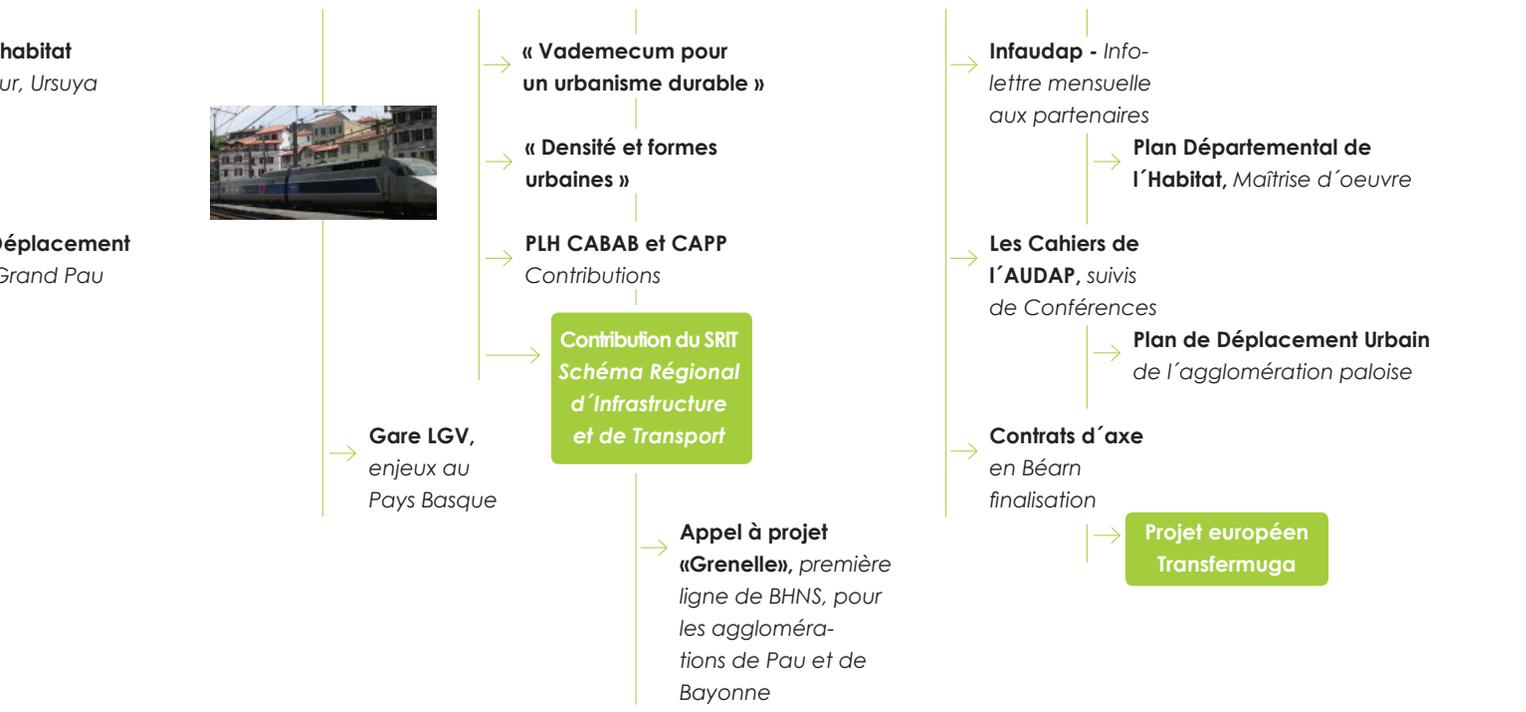
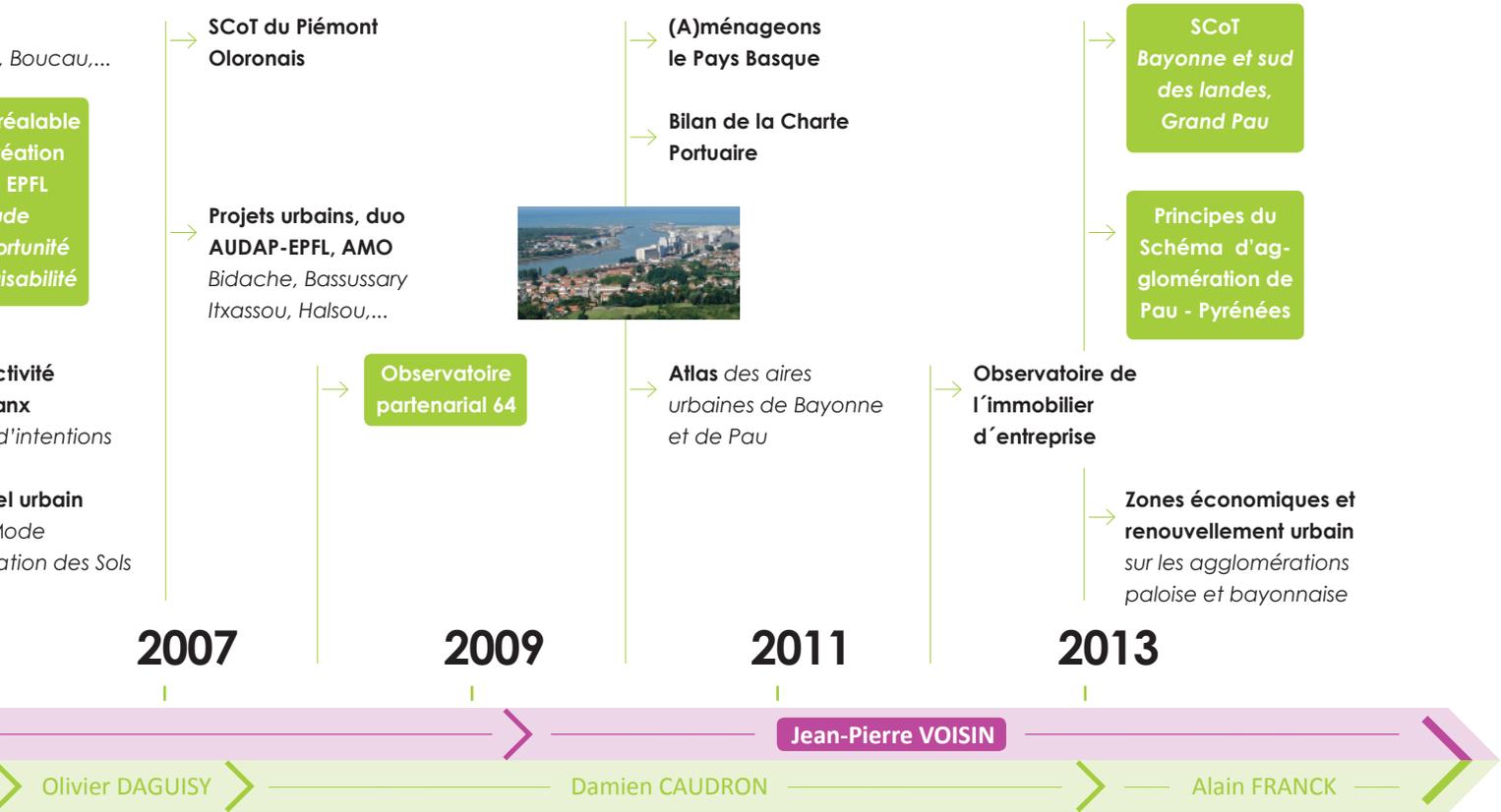
### SRIT

L'AUDAP, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Infrastructures de Transports, a accompagné les territoires à enjeux des Pyrénées-Atlantiques (Côte Basque / Grand Pau) dans la définition de leur stratégie en matière de mobilité durable, fixant ainsi les objectifs défendus par les acteurs locaux.

### OBSERVATOIRE PARTENARIAL

Créé en novembre 2008, «l'Obs'64» acquiert, traite et met à disposition des données pour le compte des membres de l'AUDAP. Afin de répondre à de nouveaux besoins et proposer de nouveaux outils, le site *observatoire-64.org* a été refondu en 2013 pour une consultation plus fonctionnelle.

# LES ÉTUDES ET PROJETS MARQUANTS



**SCoT**

Au cours des dernières années, l'AUDAP a été au cœur de l'ingénierie d'élaboration des schémas de cohérence territoriale des deux principales agglomérations des Pyrénées-Atlantiques. Cela permet à l'Agence d'avoir une vision de l'aménagement à l'échelle des grands territoires.

**SCHÉMA D'AGGLOMÉRATION**

L'AUDAP a accompagné depuis 2012 la CAPP sur l'ensemble du processus d'élaboration du schéma d'agglomération (production d'éléments de connaissance, animation d'ateliers thématiques, etc.) qui décline les choix stratégiques de développement du territoire.

**TRANSFORMUGA**

Transfarmuga est un bouquet d'études permettant d'analyser la mobilité des voyageurs à l'échelle du corridor Bayonne-San Sebastian. Structuré en quatre phases différenciées mais complémentaires, le projet souhaite promouvoir un modèle rationnel de gestion de la demande de transport dans l'Eurocité basque.

## LES MISSIONS DES AGENCES : LE CHAMP DES POSSIBLES

Les missions des agences d'urbanisme se répartissent entre des missions historiques et spécifiques. Elles concernent la connaissance territoriale, l'habitat, les mobilités, la planification, et des missions qui prennent en considération les évolutions de la société ainsi que des demandes particulières des élus.

De nouvelles missions peuvent être confiées à l'AUDAP dans des champs non encore investigués mais dans lesquels d'autres agences d'urbanisme sont déjà investies. Celles-ci concernent quatre grandes familles de missions : sociologie-modes de vie ; paysage-projet urbain ; politique de la ville ; fonctionnement métropolitain-transfrontalier. Ouvrir ces nouveaux champs d'étude permettrait d'enrichir les analyses de nos territoires dans une vision globale des propositions qui pourraient être faites.

### Sociologie - modes de vie



#### ADEUS (Strasbourg)

Enquête mode de vie des Bas-Rhinois

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise a lancé, en 2012, une étude inédite sur les modes de vie des Bas-Rhinois. Objectif : mieux connaître les modes de vie des ménages de son territoire pour adapter les politiques publiques futures aux besoins locaux.

Pour ce faire l'Agence a réalisé une enquête par voie téléphonique, qui a porté sur un échantillon représentatif de 3 500 ménages, incluant tous les thèmes relatifs aux modes de vie : logement, déplacements, loisirs, environnement, technologies numériques, etc. Au final, les analyses portent sur les mobilités résidentielles ainsi que sur une typologie des modes de vie. Elles montrent au moins six conceptions d'un cadre de vie satisfaisant et des critères d'appréciation des ménages sur les éléments d'attractivité des territoires.



#### AURAN (Nantes)

Etude sur le temps des habitants de Nantes Métropole

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération nantaise contribue à mieux connaître le processus de métropolisation qui façonne l'agglomération nantaise, notamment sous l'angle sociétal, dans le but d'aider à la définition des politiques d'aménagement futur. Pour y parvenir elle a lancé une étude sur le temps qui porte sur deux attentes : d'une part, fournir des répartitions de populations à différents créneaux horaires de la journée sur les différents quartiers de Nantes Métropole et, d'autre part, identifier les lieux de résidence des actifs qui occupent les emplois des grandes zones d'activité de la métropole.



#### A'Urba (Bordeaux)

L'usage de la ville par le genre : les femmes

Comment offrir un urbanisme de « haute qualité d'égalité » au plus grand nombre d'habitants, quels qu'en soient le statut, le genre et l'âge ? L'Agence d'Urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine s'est posé la question et a réalisé en 2011, en partenariat avec l'ADES-CNRS, une étude pour mieux comprendre l'usage de la ville par le genre en réglant la focale sur les femmes. Il s'agissait de déconstruire les représentations collectives qui présupposent que les usages urbains sont en général mixtes et peu différenciés entre hommes et femmes.

Nos déplacements quotidiens reflètent des modes de vie et leur connaissance est fondamentale pour bâtir des politiques publiques efficaces



La majeure partie des infrastructures de loisirs qui est mise en place par les pouvoirs publics sont à destination des garçons. Exemple : le skate-park créé le long de la Garonne à Bordeaux attire un public majoritairement masculin

## Paysage - projet urbain



### ADEUPA (Brest)

*Renforcer l'approche paysagère (...)*

Le paysage est considéré comme une dimension majeure en matière d'identité d'un territoire. La loi ALUR vient renforcer l'incitation faite aux collectivités de ne pas oublier cette dimension de l'aménagement. L'Agence d'urbanisme du pays de Brest a ainsi lancé pour 2014 une mission de réflexion pour apporter sa touche urbaine et produire une cartographie commentée des paysages fixant des objectifs de qualité paysagère à usage des documents de planification.



### AGUR (Dunkerque)

*Urbanisation dans la plaine Wateringuée : évaluation et prise en compte des possibles effets du dérèglement climatique*

L'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque suit les travaux menés par la DREAL Nord-Pas-de-Calais sur l'évolution du trait de côte et la submersion marine. Elle a ainsi été sollicitée par le Préfet pour émettre un avis concernant la sélection des territoires à risques importants d'inondation. Cet avis a permis, d'une part, de mettre en avant la prise en considération du territoire de Dunkerque et Calais dans son ensemble pour assurer une continuité face au risque et, d'autre part, de prendre en compte la problématique des inondations continentales de l'ensemble du Delta de l'Aa. De même, dans le suivi de l'étude hydraulique de caractérisation de l'aléa inondation par les eaux continentales dans la plaine Wateringuée, l'Agence, par sa connaissance fine du territoire, a permis d'aider à l'examen des aléas, et de préparer avec les élus des réponses en termes de développement urbain intégrant le risque.



### AUDIAR (Rennes)

*Nouvoitou - Ilot Siacriée : définition de projet urbain*

L'AUDIAR a mené une étude sur le potentiel de renouvellement urbain du centre-bourg de Nouvoitou et ses secteurs attenants. Cette étude fut réalisée dans le cadre de la révision du PLU de la commune. Elle a permis d'identifier plusieurs sites à enjeux à l'échelle du bourg. Elle a notamment proposé un scénario d'aménagement pour créer des passerelles entre le bourg et les lotissements pour mieux les intégrer et les desservir.



*L'accessibilité et la perméabilité des îlots pour créer du lien entre le centre bourg de la commune et ses lotissements*

## Politique de la ville



### AURH (Le Havre)

*La précarité dans le centre ancien de la ville du Havre*

La Ville du Havre souhaite, en lien avec les différents partenaires, accompagner les populations fragilisées, son centre ancien abritant des situations familiales de grande précarité. Dans cet objectif, elle a commandé à l'Agence d'urbanisme un diagnostic permettant d'identifier les typologies de ménages concernés et la nature des difficultés auxquelles ils sont confrontés. La méthodologie adoptée a choisi deux approches complémentaires. Une approche statistique qui s'est intéressée aux principales « sécurités du quotidien » (revenus, structure des ménages, logement, emploi précaire, chômage) et les incidences possibles de leur absence sur l'éducation, la santé, les relations familiales, et une approche qualitative par entretiens semi-directifs auprès de professionnels intervenant auprès de ces populations dans l'optique d'appréhender leurs perceptions des situations et leurs propositions d'amélioration.



### EPURES (Saint-Etienne)

*Agglomération Roannaise : Indicateurs de précarité*

A partir d'indicateurs mis au point par le réseau des agglomérations de Rhône-Alpes, la mission de l'EPURES consiste à définir pour l'agglomération roannaise des indicateurs de précarité infra-communales. La méthode met en évidence : les territoires en décrochage social et urbain ; les particularismes et problématiques de chaque territoire permettant de poser les bases d'un observatoire des quartiers prioritaires et définir l'année zéro des observations et évaluations à venir.



### aua/T (Toulouse)

*Diagnostic des quartiers et des communes de Toulouse Métropole.*

Afin de disposer d'une connaissance partagée de la situation sociale des quartiers pour les besoins de la politique de la ville et plus largement pour les politiques sociales, Toulouse Métropole a sollicité l'assistance de l'aua/T pour la réalisation d'un diagnostic des quartiers, à partir des indicateurs sociaux « politique de la ville ». Réalisée sur le territoire de Toulouse cette approche a été déclinée sur l'ensemble de la communauté urbaine. Elle a notamment servi de support aux ateliers territoriaux et thématiques et aux assises de la politique de la ville. L'étape suivante sera la restitution d'un tableau de bord des quartiers.

## Fonctionnement métropolitain - transfrontalier

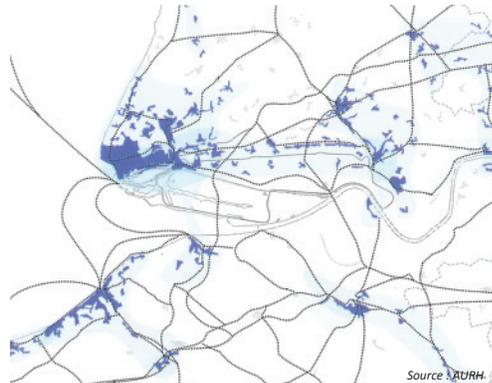


### AURH (Le Havre)

#### *Animation du dialogue métropolitain de l'Estuaire de la Seine*

Depuis la création du comité des élus de l'Estuaire en 1998, l'Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine en assure l'animation et le secrétariat. En 2012, l'Agence a piloté des réflexions sur l'avenir de ce territoire en organisant « les ateliers du grand territoire ». Ils ont abouti à la publication d'un ouvrage présentant les propositions prospectives de 5 experts de renom pour l'Estuaire de la Seine. Elle a également organisé un Forum de l'Estuaire pour associer collectivités, institutions, associations, milieux universitaires et monde économique à l'avancée de la préparation du Pôle métropolitain. Enfin, l'Agence a joué un rôle d'intermédiation avec les élus et les directions générales dans la concertation sur les statuts et la charte du pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine.

### Réseau métropolitain : les grappes de villes et villages de l'Estuaire de la Seine



Source : AURH.



### AGUR (Dunkerque)

#### *Valorisation touristique transfrontalière : Côte à Côte, une carte transfrontalière*

Destinée à permettre aux touristes de repérer géographiquement les équipements et d'avoir des informations pratiques, cette carte a connu un très grand succès et a été rééditée en 2012. Le stock de cartes transfrontalières permet de fournir les offices de tourisme pour l'année 2013. Un deuxième version du passeport tourisme « Côte à Côte en Poche », offre aux visiteurs des réductions dans les équipements ciblés de chaque côté du territoire. Réalisé dans une version quadrilingue (français/néerlandais/anglais/allemand) en 30 000 exemplaires, ce document a été distribué par les hébergeurs.



### AUDCM (Clermont-Ferrand)

#### *L'Agence comme référent technique de la Région sur les enjeux métropolitains*

L'Agence d'urbanisme Clermont Métropole est investie dans une démarche métropolitaine qui vient de déboucher sur la constitution du syndicat mixte « Métropole Clermont Auvergne Vichy ». L'Agence a été le lieu d'ingénierie et de débat qui a permis l'émergence d'un projet métropolitain à l'échelle du large bassin d'influence de la capitale régionale.



## PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



### Nicolas PORTIER

Délégué général de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)



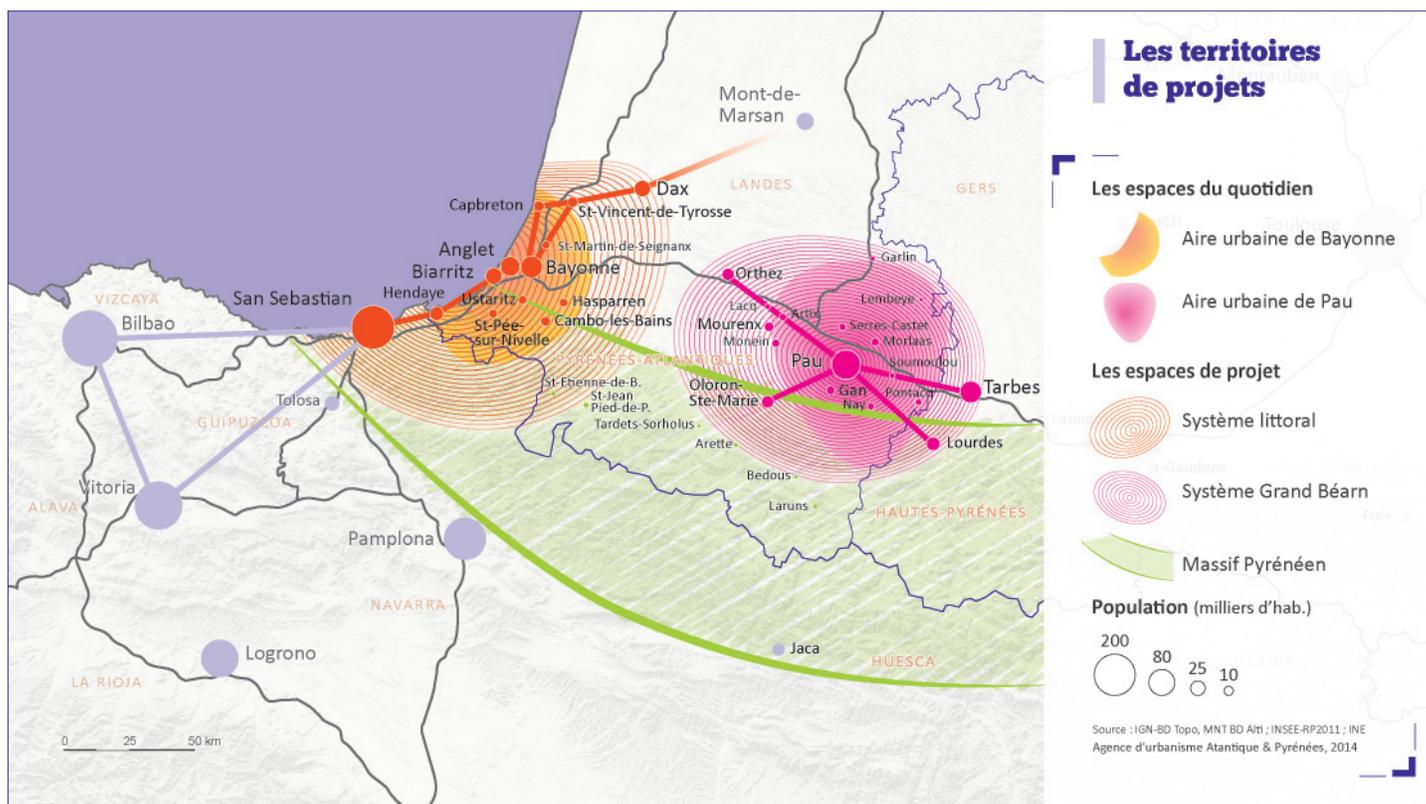
Nicolas PORTIER a entamé son parcours professionnel comme consultant avant de rejoindre la DATAR notamment comme conseiller du délégué (1997-2002), responsable de l'équipe « développement local ». Il a ensuite rejoint la Direction du développement local de la Caisse des Dépôts et Consignations avant de prendre ses actuelles fonctions de Délégué général de l'AdCF en 2004.



Le déploiement des intercommunalités et la réalisation des SCoT, depuis les lois Chevènement de 1999 et SRU de 2000, a permis aux agences d'urbanisme de se repositionner et même d'étendre leur réseau. Au moment où beaucoup évoquent l'« intelligence des territoires », les agences ont pour premier apport de fournir une intelligibilité générale du fonctionnement de nos aires urbaines et des dynamiques des bassins de vie. Mais l'originalité du modèle des agences d'urbanisme est de combiner le « savoir » et le « faire », en constituant de véritables outils d'aide à la décision et souvent de maîtrise d'œuvre des documents d'urbanisme. Les très fortes mutations que connaissent nos espaces urbains nécessitent à la fois un regard prospectif mais également une ingénierie très opérationnelle. A l'occasion des nouveaux mandats, les métropoles et les communautés vont être confrontées à de nombreuses injonctions, pour partie contradictoires. Elles auront à faire plus avec moins, à renforcer leur matière grise tout en maîtrisant leurs effectifs, à trouver les moyens de construire davantage de logements tout en réduisant les consommations foncières. Les agences d'urbanisme sont attendues pour être des productrices d'idées et servir à accélérer certaines prises de conscience. La généralisation progressive des PLU intercommunaux, encouragée par la récente loi ALUR, sera l'occasion de concevoir l'urbanisme de manière beaucoup plus transversale en liant les questions d'habitat, de déplacements, de développement économique et commercial, d'environnement et de prévention des risques... Les agences devront mettre à disposition des équipes polyvalentes et à forte valeur ajoutée technique. C'est à cela que réfléchissent ensemble l'AdCF et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) au niveau national, désormais réunies dans un GIE et des locaux communs. ■

## DEMAIN, QUELLES MISSIONS POUR QUELS TERRITOIRES ?

Pour l'AUDAP, l'avenir se dessine dès aujourd'hui. De nouvelles équipes municipales et de nouveaux exécutifs intercommunaux viennent de s'installer pour les six prochaines années. L'agence d'urbanisme a vocation à les accompagner dans la construction et la mise en œuvre des projets d'urbanisme et d'aménagement de leurs territoires.



Le développement des missions d'observation et de connaissance des dynamiques des territoires est un objectif incontournable pour l'AUDAP. L'accès à des données statistiques pertinentes, portées de la façon la plus didactique possible, permet de mieux justifier la construction des politiques d'avenir.

### Vers une poursuite des missions de planification

Les missions de planification vont se poursuivre mais dans des dimensions fortement modifiées. Les SCoT sortent renforcés de la loi ALUR. Ils deviennent le document de planification de référence. De même, l'élaboration des PLU est d'ores et déjà rendue obligatoire à l'échelon intercommunal. Même en tenant compte de possibilités dérogatoires, ces documents intercommunaux ne manqueront pas de s'imposer assez rapidement. L'Agence d'urbanisme est légitime, de par la loi et de par son expérience, dans la réalisation des PLU et des SCoT. Les élus seront encore plus sollicités dans l'élaboration de ces projets de territoire qui nécessite l'imbrication de différents enjeux à différentes échelles. L'AUDAP du fait de la capacité de ses chargés d'études à « jongler » avec les échelles, est l'outil qui doit accompagner les élus, dans la construction et la mise en cohérence de ces documents d'échelons régionaux, départementaux ou intercommunaux.

### Trois grands territoires d'intervention pour les années à venir

Trois grands territoires d'intervention pour les années à venir se dessinent : un territoire littoral transfrontalier de Dax à San Sébastien, un territoire du grand Béarn autour de Pau et un territoire pyrénéen qui intègre les deux versants dans une dynamique transfrontalière. L'AUDAP se veut être l'outil de

“ L'agence est légitime, de par la loi et de par son expérience (...) à prendre sa place dans la construction de ces nouveaux documents (PLUi).

mise en synergie des collectivités pour les accompagner dans la construction de ces grands territoires de projets.

Outre cette implication sur les grands territoires, l'équipe de l'AUDAP sera toujours plus en capacité d'intervenir de manière fine dans les échelles communautaires, communales, voire infra-communales dans l'accompagnement et la mise en œuvre de politiques publiques et de projets urbains.

### Des compétences renforcées

Les compétences thématiques de l'équipe vont se renforcer et se développer, notamment autour des enjeux environnementaux et énergétiques, mais de façon plus globale dans les différentes dimensions permettant d'accompagner les territoires dans une résolution renouvelée des enjeux d'attractivité. Car les territoires des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes, qui restent dans les plus attractifs du territoire national, doivent poursuivre l'accueil de nouvelles populations résidentes, touristiques, universitaires, ou des retraités, mais également d'entreprises et d'emplois nouveaux, dans les meilleures conditions possibles. L'AUDAP doit être l'outil d'intermédiation entre les dimensions techniques et les collectivités pour construire ces éléments de renforcement d'une nouvelle attractivité territoriale. ■

## L'AUDAP EN CONFIANCE

par Jean-Pierre VOISIN

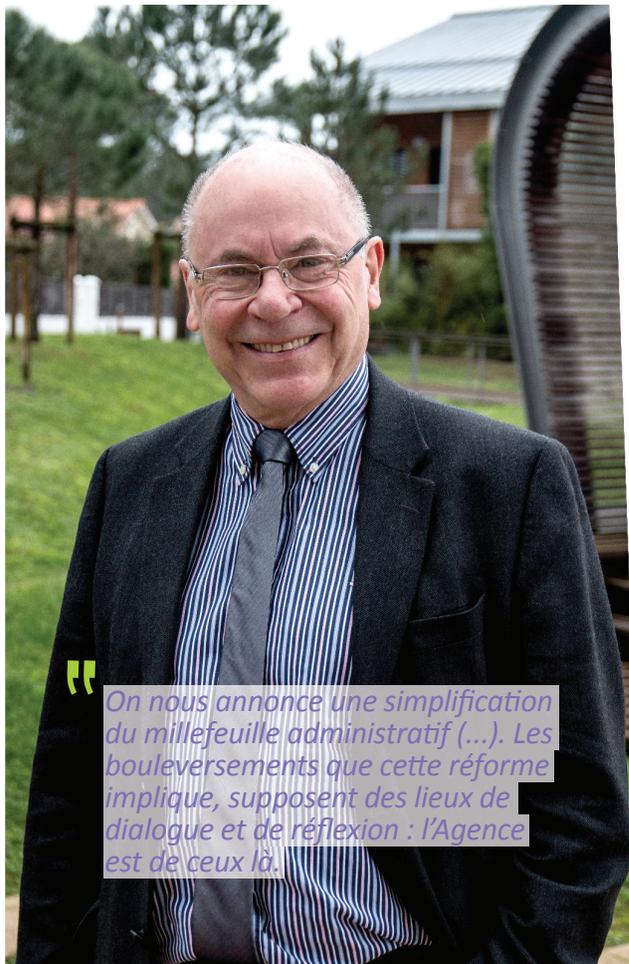
« Chacun en convient, il faut construire une société de confiance. Il n'y a pas de développement harmonieux possible pour nos collectivités sans coopération entre partenaires, sans solidarité affirmée entre territoires. La méfiance, l'égoïsme à courte vue sont contre-productifs.

L'AUDAP est dans ce contexte un outil partagé qui offre cet espace d'échange et de collaboration à tous les acteurs du territoire, pour une vision partagée de l'avenir. Elle doit prendre toute sa place dans la construction des politiques publiques et l'organisation territoriale. On nous annonce des évolutions importantes, une simplification du millefeuille administratif, et par conséquent une redistribution des compétences et des évolutions de périmètre. Les bouleversements que cette réforme implique supposent des lieux de dialogue et de réflexion : l'Agence est de ceux là.

Elle pourra mettre à la disposition des élus une équipe pluridisciplinaire aux compétences multiples et pointues. Sa médiation sera utile dans les débats difficiles qui s'engageront car ses équipes ont su tisser des relations de confiance depuis quinze ans avec tous les acteurs du Pays Basque, du Béarn et du Seignanx.

Comme par le passé l'Agence accompagnera les collectivités locales, tout particulièrement les EPCI dans la construction de projets à leur échelle. Elle reste en outre l'outil indispensable dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement des grands territoires et dans l'ouverture aux régions limitrophes, avec en particulier la prise en compte des enjeux transfrontaliers.

Depuis quinze ans l'Agence est au service des collectivités. Plus que jamais, celles-ci doivent s'en saisir pour un développement durable et solidaire de leurs territoires. ■



« On nous annonce une simplification du millefeuille administratif (...). Les bouleversements que cette réforme implique, supposent des lieux de dialogue et de réflexion : l'Agence est de ceux là.

### EN SAVOIR PLUS

#### Contacts

Alain FRANCK : a.franck@audap.org

#### Bibliographie

- *Les agences d'urbanisme, stratégies régionales, réseaux, grands territoires*, Les dossiers FNAU n°29, FNAU, 28 p., janvier 2014.
- *Les agences d'urbanisme dans les démarches départementales*, Les dossiers FNAU n°28, FNAU, 28 p., janvier 2014.
- *Les agences d'urbanisme, une ingénierie en réseau pour les politiques territoriales*, FNAU, 28 p., mai 2012.
- *Rapports d'activités et programmes partenariaux des agences d'urbanisme suivantes : ADEUS (Strasbourg), AURAN (Nantes), A'URBA (Bordeaux), ADEUPA (Brest), AUDIAR (Rennes), AGUR (Dunkerque), AURH (Le Havre), AUAT (Toulouse), EPURES (Saint-Etienne), AUDCM (Clermont-Ferrand).*



## Urbanisme

*Campagnes urbaines*

Le hors-série « Campagnes urbaines » de la revue Urbanisme revient sur la 34ème rencontre

nationale des agences d'urbanisme. Véritables actes de cet évènement, il rend compte des trois jours de tables rondes, d'interventions d'experts, d'ateliers et de visites de terrain qui ont été l'occasion d'interroger, voire de réinterroger, l'ensemble des problématiques posées autour des territoires périurbains : modes de vie, habitat, mobilité, transition énergétique, solidarité, commerce, agriculture...

[<http://www.urbanisme.fr>]



## Habitat

*L'habitat, cœur de métier des agences*

Le dernier numéro de Traits d'agences, magazine d'actualité des agences

d'urbanisme, consacre un dossier très complet au thème de l'habitat.

Par la diversité des cas présentés le magazine témoigne du rôle et de la richesse des productions des agences dans ce domaine. Il atteste également de la pluralité d'interventions et de leurs savoir-faire, toujours dans un souci d'harmonisation des politiques publiques locales, à l'interface des collectivités et des acteurs de l'habitat.

[<http://www.fnau.org>]



## Foncier

*Le sol des villes et le sol des champs*

Aussi vital que l'air et l'eau, mais beaucoup plus fragile, le sol porte physiquement l'activité

humaine mais aussi de lourds enjeux politiques, financiers et symboliques. La consommation d'espace liée à l'urbanisation et au grignotage des terres agricoles constitue une première prise de conscience. Mais il reste à se préoccuper de la qualité du sol en tant qu'organisme vivant, affaibli par diverses agressions, en ville comme aux champs. Le dernier numéro de « Qu'en savons-nous ? » édité par l'Agence d'urbanisme de Caen-Métropole permet d'apporter des réponses pour une meilleure prise en compte des sols dans les projets d'aménagement.

[<http://www.aucame.fr>]



## Urbanisme

*Scoop-It des publications des agences d'urbanisme*

Parmi les nombreux outils utilisés, les documentalistes des agences d'urbanisme se sont emparés depuis 2012 de Scoop.it, plateforme dite de « curation » (site qui permet de sélectionner, éditer et partager les contenus les plus pertinents du web pour une requête ou un sujet donné). Le « Club Doc » de la FNAU a ainsi créé un « Scoop-it » collaboratif intitulé « Publications des agences d'urbanisme ». Depuis son lancement il a reçu plus de 5 000 visites, et recense près de 1 000 études et/ou publications récentes mises en ligne par les agences.

[<http://www.scoop.it/t/agences-d-urbanisme>]

## Communication

*L'Audap sur Twitter*

Depuis septembre 2013, l'AUDAP s'est mobilisée pour investir un des principaux médias sociaux à savoir Twitter. Objectifs : diffuser une actualité au fil de l'eau et proposer des informations en complément de ses médias numériques classiques (site Internet, newsletter). Au programme : des informations « à chaud », des avant-premières sur ses colloques et ses publications, des actualités locales, régionales ou nationales liées à l'urbanisme, et des « tweets » thématiques.

[[@audap\\_org](https://twitter.com/audap_org)]



**PROCHAIN**

Grand Angle

## La pluie au cœur de la ville : vers de nouvelles perspectives dans la façon d'aménager

Les hommes ont toujours installé leurs lieux de vie en lien étroit avec l'eau, ressource mais aussi menace. Les techniques modernes, en développant un urbanisme hygiéniste, du « tout tuyau », les en ont éloignés. Pour faire face aux divers problèmes générés, la réglementation nous enjoint à mieux prendre en compte les eaux pluviales dès l'amont des projets. Moins qu'un flux à canaliser, l'eau pluviale peut être vue comme une variable apportant une plus-value pour services rendus : climatiques, sanitaires, écologiques, sociétaux... Sa gestion intégrée permet de favoriser des démarches décloisonnées entre acteurs de la ville, visant l'économie de l'usage des sols, l'intégration des trames vertes et bleues, la préservation des milieux naturels, la gestion des risques notamment d'inondations, la maîtrise des dépenses publiques.

Les prochains Cahiers de l'audap montreront pourquoi l'urbanisme doit mieux intégrer l'eau et quelles perspectives cela offre dans nos façons de faire nos villes.

## ANDRÉ ROSSINOT

*Le portage au quotidien par les élus des activités de leur agence d'urbanisme est nécessaire afin que celle-ci s'inscrive dans le paysage institutionnel local. En tant que moteur des évolutions dans la production de la ville et des politiques territoriales, les agences sont des structures en perpétuelle réflexion sur l'évolution de leurs missions et sur leur positionnement vis-à-vis des collectivités.*

### **Etant donnée votre implication nationale dans le réseau des agences d'urbanisme, pouvez-vous définir le rôle de ces structures si particulières que sont les agences d'urbanisme ?**

Pour aider à concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, une agence d'urbanisme doit avant tout posséder une très fine connaissance de son territoire d'intervention, sa géographie, son histoire, sa sociologie, son fonctionnement, ses forces vives, ses leviers de développement, etc. C'est ainsi qu'elle peut animer la concertation et faciliter les partenariats qui sont désormais indispensables au succès de toute politique publique locale. Elle doit également être créative, en développant une vision prospective de la ville et des pratiques des habitants. Enfin, sa force est de s'affranchir des périmètres politiques ou administratifs pour initier des démarches et coopérations aux bonnes échelles.

### **Vous qui êtes président de l'ADUAN, quelles sont les missions que vous lui donnez ?**

L'Agence doit être visionnaire en décelant les nouveaux usages, les signes avant-coureurs des pratiques qui feront la ville de demain. Cela nous a conduit à travailler à de nouvelles échelles, comme celle du SCoT du Sud Meurthe et Moselle qui est le plus grand de France, et à progresser en réseau en nourrissant, avec l'Agence de Metz, la réflexion du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain. De plus, la démarche de l'ADUAN conjugue aménagement et attractivité. L'urbanisme, les mobilités et les services aux habitants sont indissociables d'une stratégie de développement du territoire qui associe les acteurs de l'économie et de l'innovation. L'Agence est donc une plateforme de travail en commun qui permet de conjuguer les opportunités de développement et un aménagement harmonieux des espaces.

### **Localement et nationalement, quel est l'avenir de votre agence, quel est l'avenir des agences ? A quoi devront-elles servir dans les prochaines années ?**

Ce que l'on nomme communément la crise appelle de notre part, au-delà des difficultés financières, une grande capacité de renouvellement de nos pratiques. Faire des aménagements urbains qualitatifs mais moins coûteux, concevoir un réseau de coopérations métropolitaines en faveur de l'innovation, assurer l'efficacité des mobilités et le confort de l'intermodalité à des échelles qui dépassent les périmètres classiques de transports urbains, introduire le formidable levier des communications numériques dans les services urbains et la cohésion sociale, organiser la mutation énergétique du parc résidentiel et tertiaire, anticiper le vieillissement de la population. Les Agences peuvent se positionner au cœur de la réflexion sur la refonte du paysage territorial et institutionnel. Pour cela, elles doivent continuer à élargir leur territoire d'expertise et s'investir sur la question de la métropolisation et du positionnement des territoires au sein de l'Europe, ce qui conduira certainement à des collaborations, voire des mutualisations entre Agences. ■



André ROSSINOT  
Source : ADUAN

## A PROPOS

André Rossinot est Président de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéenne et Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy depuis 2001. Ancien ministre, il a présidé de 1995 à 2010 la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. Il a également été député en Meurthe-et-Moselle entre 1978 et 1997

“ Dans un paysage institutionnel et administratif non stabilisé (...), elles (les agences) doivent élargir leur territoire d'expertise, et s'investir fortement sur les questions des relations villes - campagnes, de l'inter territorialité et de la métropolisation...”